

# Conditions Générales applicables au Dépôt en bloc

## Conditions générales applicables à toutes les entreprises professionnelles de l'automobile concernant le dépôt en bloc :

- La SNCA met à disposition des entreprises professionnelles de l'automobile un service de « **Dépôt-en-bloc** » qui consiste à déposer les dossiers relatifs à l'immatriculation et la mise hors circulation de véhicules routiers pour traitement et récupération des dossiers finalisés.
- Les entreprises professionnelles de l'automobile intéressées par la procédure du dépôt-en-bloc devront adresser une demande d'enregistrement (*formulaire : DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR DÉPÔT EN BLOC*) disponible sur le site internet [www.snca.lu](http://www.snca.lu)) par courriel à [imm@snca.lu](mailto:imm@snca.lu). La SNCA **attribuera** à l'entreprise professionnelle de l'automobile **un numéro d'ordre** (numéro d'identification de l'entreprise professionnelle automobile).

L'entreprise professionnelle de l'automobile peut effectuer une demande d'enregistrement pour le dépôt/récupération par site. Dans ce cas la récupération **devra toujours être effectuée sur le site sur lequel le dépôt a été effectué**. La SNCA attribuera à l'entreprise professionnelle de l'automobile un numéro d'ordre par demande et par site.

- Le dépôt-en-bloc est effectué moyennant la remise par l'entreprise professionnelle de l'automobile de la « *FICHE DE RENSEIGNEMENTS - DÉPÔT EN BLOC - IMMATRICULATION(S) ou MISE HORS CIRCULATION* » (en **deux** exemplaires : **original + copie**) accompagnée des documents nécessaires. Le dépôt en bloc doit être remis dans une **farde transparente** afin de laisser transparaître le numéro d'ordre à travers la farde.
- Lors de la réception des dossiers de dépôt-en-bloc, la SNCA conservera l'original de la « *FICHE DE RENSEIGNEMENTS - DÉPÔT EN BLOC - IMMATRICULATION(S) ou MISE HORS CIRCULATION* » et remettra à l'entreprise professionnelle de l'automobile une copie de ladite fiche avec le dossier traité.

Dans le cas du dépôt d'un dossier **incomplet, c'est-à-dire ne permettant pas la saisie informatique** de toutes les informations nécessaires, le dossier sera rejeté et un courriel sera envoyé à l'entreprise concerné. Un formulaire « *DOCUMENTS REQUIS AUX DEMANDES – IMM* » sera par conséquent joint au dossier-retour communicant à l'entreprise professionnelle automobile les non-conformités relevées.

- Le dépôt-en-bloc des dossiers 'Immatriculation' et/ou 'Mise hors circulation' par voie postale est également accepté, sans que pour autant la SNCA puisse être rendue responsable d'un quelconque retard éventuel de la part de la Post quant à la réception et le traitement desdits dossiers.
- Après réception par la SNCA du dépôt en bloc, le dossier sera traité dans un délai maximum de 2 jours ouvrés. Les différentes urgences seront traitées au cas par cas suivant la capacité du service.

### **Conditions spécifiques du dépôt en bloc pour les entreprises professionnelles de l'automobile ne disposant pas de boîte(s) aux lettres :**

- Les dossiers relatifs à l'immatriculation et la mise hors circulation de véhicules routiers peuvent uniquement être déposés et récupérés sur les différents sites **pendant** les heures d'ouverture auprès du guichet dédié à cet effet ou à la réception si le site ne dispose pas d'un guichet dédié.
- Dès notification par courriel de la part de la SNCA de la finalisation du dossier, les entreprises professionnelles pourront récupérer le dépôt auprès du guichet dédié à cet effet ou à la réception si le site ne dispose pas d'un guichet dédié.

### **Conditions spécifiques du dépôt en bloc pour les entreprises professionnelles de l'automobile disposant d'une boîte aux lettres attribuée :**

Les dossiers relatifs à l'immatriculation et la mise hors circulation de véhicules routiers sont à déposer de préférence **pendant** les heures d'ouverture auprès du guichet dédié à cet effet ou à la réception si le site ne dispose pas d'un guichet dédié. Par contre les dossiers peuvent également être déposés dans la boîte aux lettres attribuée. **Dans ce cas les dossiers doivent être regroupés dans une enveloppe fermée**, afin d'être facilement indentifiables par les gestionnaires de la SNCA.

- Les boîtes aux lettres attribuées aux entreprises professionnelles de l'automobile sont vidées **une fois par jour, le matin avant 8h30**. Le délai de traitement des dossiers déposés dans la boîte aux lettres est de maximum **2 jours ouvrés à partir de la récupération** par la SNCA.
- Dès notification par courriel de la part de la SNCA de la finalisation du dossier, l'entreprise professionnelle pourra récupérer le dépôt dans sa boîte aux lettres sur le site auprès duquel le dépôt a été remis.

### **Conditions de location de boîte aux lettres aux entreprises professionnelles de l'automobile :**

- La SNCA loue aux entreprises professionnelles de l'automobile intéressées une boîte aux lettres sur les différents sites afin de faciliter le **dépôt / récupération** des dossiers **pendant et en dehors des heures d'ouverture**. La SNCA met une clé à disposition du locataire.
- Le **tarif** d'une boîte aux lettres est de **150 euros pour 3 ans**. Les entreprises professionnelles de l'automobile intéressées par la location d'une boîte aux lettres pour leurs dépôt-en-bloc sur l'un de nos sites devront adresser une demande d'enregistrement par courriel à [imm@snca.lu](mailto:imm@snca.lu) (veuillez utiliser le *formulaire* : *DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR DÉPÔT EN BLOC* disponible sur le site internet [www.snca.lu](http://www.snca.lu)). La SNCA **attribuera** à l'entreprise professionnelle de l'automobile **un numéro de boîte aux lettres**.
- En cas de **perte de la clé** mise à disposition, une somme de **44,20 euros** sera due à la SNCA pour le remplacement de celle-ci.

L'entreprise professionnelle de l'automobile peut effectuer une demande d'attribution de boîte aux lettres par site, dans ce cas la récupération du dépôt en bloc **devra toujours être effectuée dans la boîte aux lettres du site auprès duquel le dépôt a été remis**. La SNCA attribuera à l'entreprise professionnelle de l'automobile un numéro de boîte aux lettres spécifique à chaque site.

Informations complémentaires via notre adresse e-mail [imm@snca.lu](mailto:imm@snca.lu)